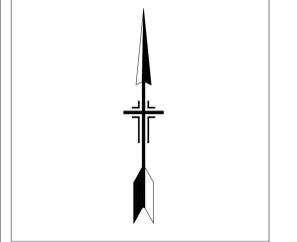
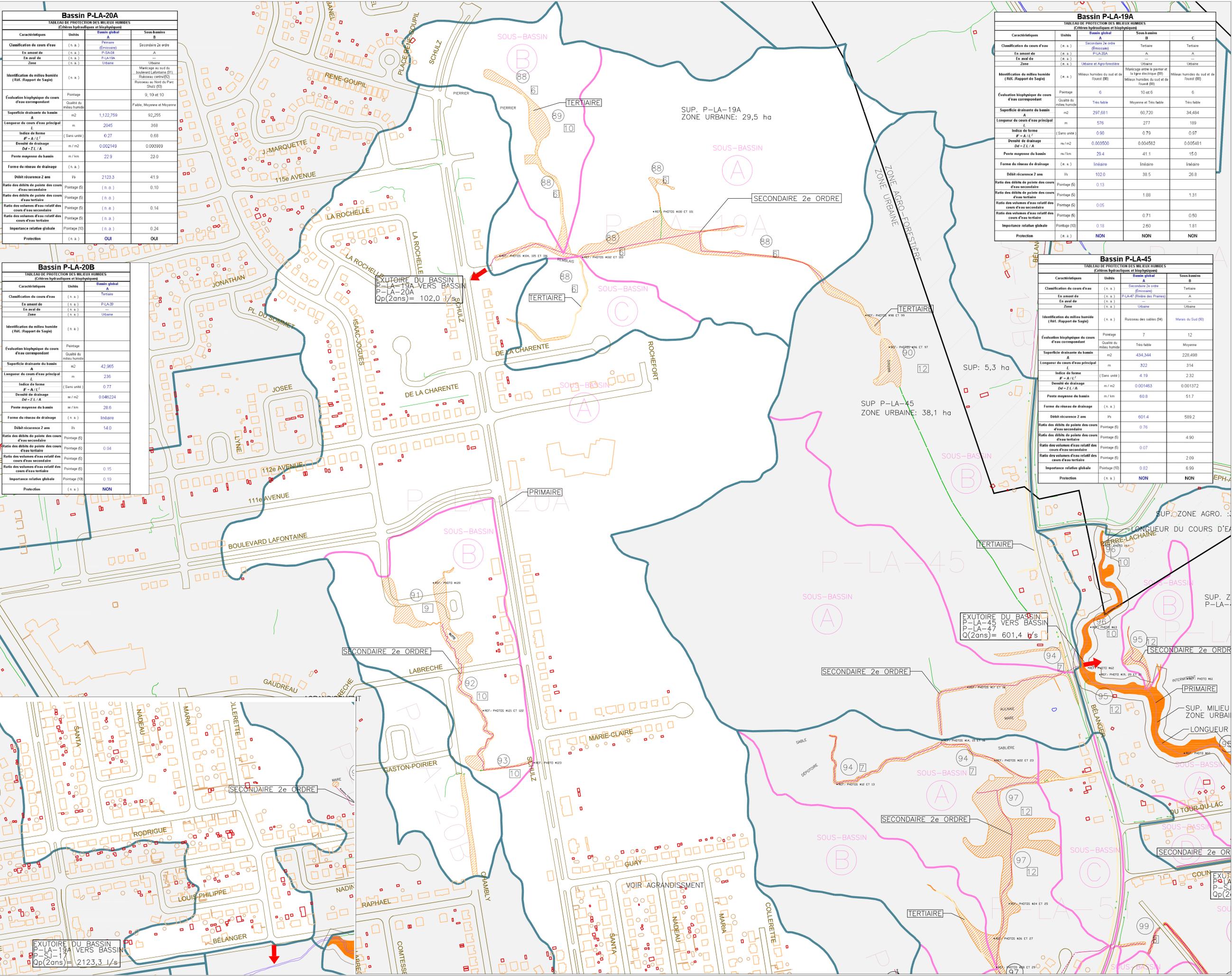


Bassin P-LA-20A			
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)			
Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassins B
Classification de cours d'eau (n.a.)		Primaire (Emission)	Secondaire 2e ordre
En amont de (n.a.)		P-LA-20A	A
En aval de (n.a.)		P-LA-19A	A
Zone (n.a.)		Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie) (n.a.)		Marécage au sud du bâtiment laboratoire (S1), Ruisseau au Nord du Parc St-Joseph (S2)	Milieux humides du sud et de l'ouest (S3)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	9, 10 et 10	6
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	1,122,759	92,255
Longueur du cours d'eau principal L	m	2045	368
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup> (Sans unité)		0.27	0.68
Densité de drainage Dd = Z / L / A	m / m <sup>2</sup>	0.002149	0.003989
Pente moyenne du bassin m / km		22.9	23.0
Forme du réseau de drainage (n.a.)			
Débit récurrence 2 ans Vs		2123.3	41.9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	(n.a.)	0.10
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)	(n.a.)	0.10
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	(n.a.)	0.14
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)	(n.a.)	0.14
Importance relative globale	Pontage (10)	(n.a.)	0.24
Protection (n.a.)		OUI	OUI

Bassin P-LA-20B			
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)			
Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassins B
Classification de cours d'eau (n.a.)		Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n.a.)		P-LA-39	A
En aval de (n.a.)			Urbaine
Zone (n.a.)		Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie) (n.a.)			
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage		
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	42,965	
Longueur du cours d'eau principal L	m	236	
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup> (Sans unité)		0.77	
Densité de drainage Dd = Z / L / A	m / m <sup>2</sup>	0.046224	
Pente moyenne du bassin m / km		28.6	
Forme du réseau de drainage (n.a.)		Indéfini	
Débit récurrence 2 ans Vs		14.0	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (S)		0.04
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)		0.04
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (S)		0.15
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)		0.15
Importance relative globale	Pontage (10)		0.19
Protection (n.a.)		NON	NON

Bassin P-LA-19A				
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)				
Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassins B	C
Classification de cours d'eau (n.a.)		Secondaire 2e ordre (Emission)	Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n.a.)		P-LA-20A	A	A
En aval de (n.a.)			Urbaine	Urbaine
Zone (n.a.)		Urbaine et Agro-forestière	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie) (n.a.)		Milieux humides du sud et de l'ouest (S3)	Marécage entre le premier et la ligne électrique (S7), Milieux humides du sud et de l'ouest (S8)	Milieux humides du sud et de l'ouest (S6)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	6	10 et 6	6
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	297,881	60,720	34,484
Longueur du cours d'eau principal L	m	576	277	189
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup> (Sans unité)		0.90	0.79	0.97
Densité de drainage Dd = Z / L / A	m / m <sup>2</sup>	0.003500	0.004562	0.005481
Pente moyenne du bassin m / km		23.4	41.1	15.0
Forme du réseau de drainage (n.a.)		linéaire	linéaire	linéaire
Débit récurrence 2 ans Vs		102.0	38.5	28.8
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	0.13	1.88	1.31
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)			
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	0.05		
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)		0.71	0.50
Importance relative globale	Pontage (10)	0.18	2.60	1.81
Protection (n.a.)		NON	NON	NON

Bassin P-LA-45				
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)				
Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassins B	C
Classification de cours d'eau (n.a.)		Secondaire 2e ordre (Emission)	Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n.a.)		P-LA-47 (Ruisseau des Phrases)	A	A
En aval de (n.a.)			Urbaine	Urbaine
Zone (n.a.)		Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie) (n.a.)		Ruisseau des sables (S4)	Mars du Sud (S6)	
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	7	12	
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	434,344	228,498	
Longueur du cours d'eau principal L	m	322	314	
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup> (Sans unité)		4.19	2.32	
Densité de drainage Dd = Z / L / A	m / m <sup>2</sup>	0.001463	0.001372	
Pente moyenne du bassin m / km		60.8	51.7	
Forme du réseau de drainage (n.a.)				
Débit récurrence 2 ans Vs		601.4	589.2	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	0.76	4.90	
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)			
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (S)	0.07	2.09	
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (S)			
Importance relative globale	Pontage (10)	0.82	6.99	
Protection (n.a.)		NON	NON	



NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN VERSANT PROXIME. LA METHODE UTILISEE POUR CALCULER LE DEBIT DE POINTE, EST LA METHODE RATIONNELLE. CETTE METHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE REGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DEBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ETRE ADDITIONNES. LA DETERMINATION DU DEBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSEQUE A LA METHODE RATIONNELLE, DETERMINE UN DEBIT DE POINTE INFERIEUR AU DEBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUTS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTES PAR LES PLUIES DE COURTE DUREE DONT L'INTENSITE EST PLUS ELEVEE. DE MEME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTES PAR LES PLUIES DE LONGUE DUREE, DONT L'INTENSITE EST PLUS FAIBLE EN FAIT, LA DUREE DE LA PLUIE DETERMINANT LE DEBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU DOIT ETRE EGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE A L'UTILISATION DE LA METHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIERE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU SONT PROTEGES

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIERE A PROTEGER
  - ZONE AGRO-FORESTIERE A PROTEGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 METRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIERE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PERI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITTORAUX
  - TOURBIERE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTEGEE EN ZONE URBAINE ET PERI-URBAINE
  - MILIEU HUMIDE
  - ZONE LITIGIEUSE
  - REF. PHOTO #167
  - REF. PHOTO #168
  - REF. PHOTO #169
  - REF. PHOTO #170
  - REF. PHOTO #171
  - REF. PHOTO #172
  - REF. PHOTO #173
  - REF. PHOTO #174
  - REF. PHOTO #175
  - REF. PHOTO #176
  - REF. PHOTO #177
  - REF. PHOTO #178
  - REF. PHOTO #179
  - REF. PHOTO #180
  - REF. PHOTO #181
  - REF. PHOTO #182
  - REF. PHOTO #183
  - REF. PHOTO #184
  - REF. PHOTO #185
  - REF. PHOTO #186
  - REF. PHOTO #187
  - REF. PHOTO #188
  - REF. PHOTO #189
  - REF. PHOTO #190
  - REF. PHOTO #191
  - REF. PHOTO #192
  - REF. PHOTO #193
  - REF. PHOTO #194
  - REF. PHOTO #195
  - REF. PHOTO #196
  - REF. PHOTO #197
  - REF. PHOTO #198
  - REF. PHOTO #199
  - REF. PHOTO #200
  - REF. PHOTO #201
  - REF. PHOTO #202
  - REF. PHOTO #203
  - REF. PHOTO #204
  - REF. PHOTO #205
  - REF. PHOTO #206
  - REF. PHOTO #207
  - REF. PHOTO #208
  - REF. PHOTO #209
  - REF. PHOTO #210
  - REF. PHOTO #211
  - REF. PHOTO #212
  - REF. PHOTO #213
  - REF. PHOTO #214
  - REF. PHOTO #215
  - REF. PHOTO #216
  - REF. PHOTO #217
  - REF. PHOTO #218
  - REF. PHOTO #219
  - REF. PHOTO #220
  - REF. PHOTO #221
  - REF. PHOTO #222
  - REF. PHOTO #223
  - REF. PHOTO #224
  - REF. PHOTO #225
  - REF. PHOTO #226
  - REF. PHOTO #227
  - REF. PHOTO #228
  - REF. PHOTO #229
  - REF. PHOTO #230
  - REF. PHOTO #231
  - REF. PHOTO #232
  - REF. PHOTO #233
  - REF. PHOTO #234
  - REF. PHOTO #235
  - REF. PHOTO #236
  - REF. PHOTO #237
  - REF. PHOTO #238
  - REF. PHOTO #239
  - REF. PHOTO #240
  - REF. PHOTO #241
  - REF. PHOTO #242
  - REF. PHOTO #243
  - REF. PHOTO #244
  - REF. PHOTO #245
  - REF. PHOTO #246
  - REF. PHOTO #247
  - REF. PHOTO #248
  - REF. PHOTO #249
  - REF. PHOTO #250
  - REF. PHOTO #251
  - REF. PHOTO #252
  - REF. PHOTO #253
  - REF. PHOTO #254
  - REF. PHOTO #255
  - REF. PHOTO #256
  - REF. PHOTO #257
  - REF. PHOTO #258
  - REF. PHOTO #259
  - REF. PHOTO #260
  - REF. PHOTO #261
  - REF. PHOTO #262
  - REF. PHOTO #263
  - REF. PHOTO #264
  - REF. PHOTO #265
  - REF. PHOTO #266
  - REF. PHOTO #267
  - REF. PHOTO #268
  - REF. PHOTO #269
  - REF. PHOTO #270
  - REF. PHOTO #271
  - REF. PHOTO #272
  - REF. PHOTO #273
  - REF. PHOTO #274
  - REF. PHOTO #275
  - REF. PHOTO #276
  - REF. PHOTO #277
  - REF. PHOTO #278
  - REF. PHOTO #279
  - REF. PHOTO #280
  - REF. PHOTO #281
  - REF. PHOTO #282
  - REF. PHOTO #283
  - REF. PHOTO #284
  - REF. PHOTO #285
  - REF. PHOTO #286
  - REF. PHOTO #287
  - REF. PHOTO #288
  - REF. PHOTO #289
  - REF. PHOTO #290
  - REF. PHOTO #291
  - REF. PHOTO #292
  - REF. PHOTO #293
  - REF. PHOTO #294
  - REF. PHOTO #295
  - REF. PHOTO #296
  - REF. PHOTO #297
  - REF. PHOTO #298
  - REF. PHOTO #299
  - REF. PHOTO #300

No.	REVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMERO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

TEL. QUE CONSTRUIT

CONSTRUCTION

SOUSSION

PERMIS

APPROBATION

PRELIMINAIRE

EMIS POUR

DATE

**LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIES INC.**

250, GRANDE EST MONTREAL (QUEBEC) H2V 1K2

TEL. (514) 384-4220 FAX (514) 380-9000 COURTEL. (514) 380-0000

MEMBRE - FONDATION SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INGÉNIEURS

MEMBRE - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INGÉNIEURS

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSINS P-LA-19A, P-LA-20A, P-LA-20B ET P-LA-45

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER

VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, ing.

DATE: JUIN 2005

ÉCHELLE: 1:2000

DOSSIER: M2116-00

No. DESSIN: 13 DE 23

REV: 1